## Collectif

## Droit de réponse transmis par le CPAS d'Ixelles

Comme vous l'avez lu dans le journal précédent, le groupe CPAS d'Ixelles a rédigé un Mémorandum, qui a été remis en juin au président du CPAS d'Ixelles. Fin juin, le secrétaire du CPAS, Monsieur J.Rucquoi, a signifié à Kim Lê Quang que le conseil avait décidé de lui interdire l'accès à la salle d'attente. Le Conseil d'administration du Collectif a alors écrit au CPAS pour lui demander de revoir sa décision. Nous publions ci-dessous le courrier échangé avec le CPAS, dont la lettre recommandée envoyée par le CPAS au titre de droit de réponse.

## 13 juillet : lettre du CA du Collectif au CPAS d'Ixelles

Mr. le Président Michel de Heusch Mr. le Secrétaire Jacques Rucquoi CPAS d'Ixelles 92 Chaussée de Boendael

1050 Bruxelles

Bruxelles, le 13 juillet 1999

Messieurs le Président et le Secrétaire,

Nous avons appris ces derniers jours que les membres du Groupe CPAS du Comité des citoyens sans-emploi de Bruxelles (nouveau nom du Lieu de Parole) se seraient vus interdire dorénavant l'accès à la salle d'attente de votre administration. Le Secrétaire aurait en effet informé les membres du Groupe CPAS de la décision du Conseil de l'aide sociale de faire intervenir la police communale dès lors que l'un des militants du groupe CPAS entrerait à nouveau dans vos locaux. Nous avons eu confirmation que les membres du Groupe CPAS souhaitent pouvoir réintégrer la salle d'attente pour continuer de fournir des informations aux citoyens présents dans la salle, c'est-à-dire les informer de leurs droits et leur proposer de participer à un groupe d'entraide.

Pourriez-vous nous faire savoir si ce qui précède est bien exact ? Notre Collectif, qui a compté parmi les initiateurs du Comité des citoyens sans-emploi de Bruxelles, serait fort peiné si cela s'avérait, d'autant qu'il s'agirait d'une exclusion supplémentaire pesant sur les épaules de personnes aux conditions de vie déjà précaires.

Notre Conseil d'Administration souhaiterait vous rencontrer afin de tenter de renouer le dialogue de façon constructive car nous sommes persuadés de la nécessité d'améliorer la communication entre tous ceux dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes en situation d'exclusion.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Messieurs le Président et le Secrétaire, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif,

Prédrag GRCIC